

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MESNAY

Séance du 28 Janvier 2015

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 15

Date de convocation : 22 Janvier 2015

Secrétaire de séance : Denis CLERC

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture du compte rendu du conseil du 16 décembre 2014, approuvé à l'unanimité.

1. Délibération pour paiement de dépenses d'investissement

Le Conseil autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent et approuve à l'unanimité la décision de remboursement du prêt relais contracté auprès de la Banque Populaire en attente de subventions d'investissement. Cette approbation permettra d'éviter d'avoir à payer des mensualités supplémentaires d'intérêt.

2. Choix d'un prestataire de service pour la recherche de fuites d'eau

La Commune est propriétaire de son réseau d'eau. Pour rechercher les fuites d'eau dites curatives, notamment celles qui ne sont pas apparentes et qui se traduisent seulement par une consommation anormale, elle avait jusqu'ici recours à un service du Conseil général, qui intervenait de façon préventive une fois par an, et de façon curative dans les heures suivant la demande. Ce service ayant été supprimé depuis le 31 décembre 2014, trois prestataires potentiels ont été contactés :

- Le SIDEC, qui propose deux types de prestations. La première est un service « complet », comprenant la recherche préventive annuelle de fuites, le nettoyage du réservoir d'eau, la rédaction du document annuel obligatoire sur la qualité et la consommation d'eau, pour un total de cotisation d'environ 1500 €/an, montant auquel s'ajoutent les prestations de recherche curative à hauteur de 450 € par demi-journée, 790 € par journée complète, ainsi que 450 € pour le nettoyage d'un réservoir. Cette deuxième solution implique une cotisation annuelle de 150 €, sans recherche préventive, et une facturation de 450 € par demi-journée de recherche curative. Dans les deux cas, le contrat court sur trois ans.
- La société SOGEDO ne demande pas de cotisation annuelle, mais facture la demi-journée de recherche curative à 546 € et le nettoyage du réservoir à 540 €.
- La société Rés'eaux propose une prestation similaire, mais un peu moins cher (380 € la demi-journée de recherche curative et 300 € pour le nettoyage du réservoir mais sans garantie d'une intervention immédiate.

Dans l'attente d'un dernier devis (SDEI), le Conseil décide de reporter le choix à sa prochaine réunion.

3. Compte-rendu de la réunion du SICTOM du 19/11/2014 à Montrond

Didier Camelin est délégué de la Commune au Syndicat intercommunal de tri et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Champagnole, qui regroupe 69 communes, et emploi 23 salariés. C'est ce Syndicat qui gère notamment la déchèterie d'Arbois. Cette dernière va prochainement être réaménagée et s'agrandir, 2 nouvelles bennes semi-enterrées devant être mises en place pour les matelas et les sommiers. Concernant le ramassage des ordures ménagères, aucune augmentation de tarif ne sera effectuée en 2015, car les jurassiens sont des citoyens modèle en ce qui concerne le tri : les déchets recyclables représentent 71 kg par personne et par an, contre 45 dans l'ensemble de la France.

En revanche, le nettoyage des poubelles (qui ne relève pas du SICTOM, mais d'un prestataire, n'a pas été effectué depuis un certain temps. Le Conseil va donc voir ce qu'il en est.

4. Enfouissement de la ligne ERDF entre la fin de la Rue Basse et Le Vernois

La ligne actuelle sera enterrée sur le côté » droit de la RD 247, sans frais pour la commune. Les travaux doivent commencer le 2 février, et des feux alternés seront placés durant 2 mois maximum.

5. Questions diverses

→ Il a été question, il y a quelques années, d'installer une nouvelle mairie. Le coût s'étant révélé trop élevé, ce dossier est actuellement abandonné.

→ Suite à la demande des résidents, la porte d'entrée du bâtiment communal dans lequel sont installés plusieurs logements sociaux (2 rue du Four) sera révisée de sorte qu'elle puisse s'ouvrir et se fermer sans bruit. L'entreprise qui l'avait installée sera contactée.

→ Les associations *Accueil et Soleil* et *Semons l'espoir* remercient la Commune pour les subventions qui leur ont été versées et la municipalité a reçu un courrier d'un habitant remerciant la Commune pour l'attribution du nom de « Place Hétier » à l'entrée du site de la Cartonnerie.

→ Enfin, le Conseil réfléchit à la possibilité d'embaucher une personne en contrat aidé d'avril à septembre pour aider l'employé communal à entretenir les plantations et espaces verts communaux.

La séance est levée à 21 h.30